

Département du Nord

ELECTIONS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE B et C (CAP)

Le 6 novembre 2008, nous
élirons nos représentants aux
organismes paritaires.

- CARRIERE
- TITULARISATION
- PROMOTION
- MUTATION
- DETACHEMENT - DISPONIBILITE
- TEMPS PARTIEL
- RECOURS NOTATION
- DISCIPLINE



Je vote CGT

Le 6 Novembre 2008 est une date très importante pour l'avenir professionnel des agents du Département du Nord. En effet, vous élirez vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires, A, B et C, instances qui déterminent vos carrières.

Votre choix est déterminant et sera suivi avec une attention particulière par l'Administration. Plus le nombre de bulletins en faveur de la CGT sera important et plus vous serez **écoutés** et **entendus**.

**La CAP est une instance paritaire où les élus du personnel
se font les avocats de votre carrière**

En 1995 et en 2001, vous avez permis à la CGT d'avoir des élue-e-s dans toutes les catégories. Cela a été pour nous l'occasion de faire respecter les droits existants et de gagner de nouvelles garanties collectives.

CGT : des élus disponibles pour tous

Syndiqués ou non syndiqués : même traitement.

Depuis des années, les élus CAP cégétistes ont eu pour unique souci de défendre au mieux la situation de chaque agent.

Ils le font sans aucune considération partisane.

CGT : une exigence de transparence

Des années difficiles - de 2001 à 2007, les élus C.G.T ont lutté contre l'opacité qui régnait à l'occasion des CAP de promotion et dans une moindre mesure dans celles de mutation.

Ras-le-bol des promotions à répétition, des « sauts de puces » et des « pas de géant » (saut de grade).. Ces deux dernières années, la CGT

et ses élus ont durci le ton jusqu'à menacer de **boycotter** une instance-alibi où le rôle des élus était bafoué. Nos élus ne sont pas des « guignols ».

CGT : Fermeté et efficacité

Devant notre volonté de ne plus participer à une instance dévoyée, l'autorité territoriale a fini par accepter de :

- Mettre en ligne sur l'Intranet, la liste des promouvables ;
- Permettre à chaque agent d'être informé à tous les échelons (service, direction, DGA) de sa présence dans la liste des retenus pour les promotions.

Cette exigence de transparence entraîne une résistance de la hiérarchie. Vos élus CGT sauront

rappeler les nouvelles règles.

CGT : Pas de démagogie

Les ratios, ce n'est pas la panacée

Depuis des années, la CGT au niveau national a demandé la suppression des quotas qui bloquaient nos avancements et revendiqué un avancement de carrière linéaire, à l'ancienneté, pour tous.

Des ratios établis annuellement par chaque collectivité ont annulé ces quotas.

Dans l'immédiat les ratios, dans notre collectivité ont été favorables à une majorité d'entre-nous.

Demander 100% pour tous, c'était facile la première année mais en cas de restriction budgétaire, les ratios seront négociés à coup sûr à la baisse par l'autorité territoriale.

Parce que nous n'avons pas fait de démagogie en demandant 100 % pour tous, nos élus seront crédibles et intransigeants pour déterminer les ratios des années à venir.

CGT : des résultats

Nouvelle culture

Par rapport au mandat précédent, les élus CTP cégétistes ont redonné un contenu au paritarisme.

Finies les chambres d'enregistrement, finie la figuration, quand les élus CGT parlent, l'autorité territoriale est contrainte à argumenter ou à jouer « la mauvaise foi » :

- 60 % des dossiers individuels défendus

par nos élus ont abouti (titularisations, mutations, recours de notation).

- Depuis 2005, grâce à l'intervention d'une syndiquée CGT désignée comme experte en CAP - ce sont 100% des recours en temps partiel qui aboutissent.
- Nous avons obtenu que les chefs de service nommés en tant qu'experts par l'administration, ne soient plus systématiquement entendus pour défendre leur rapport alors que l'agent est interdit de CAP.

Des listes interprofessionnelles : des compétences élargies

Les transferts de compétence ont modifié la composition de nos effectifs avec l'accueil des agents travaillant dans les collèges (TOS) et ceux de la voirie (ex-DDE).

Nos listes réunissent les syndiqués et les militants du :

- Syndicat CGT des Personnels du Département du Nord,
- SGPEN CGT pour les collèges,
- SNTPRI - CGT pour la voirie.

Même si nos élus demeurent polyvalents (filières et métiers), chaque agent pourra compter sur un expert parmi nos élus CAP.

Passionnés par leur mandats, nos élus actuels se représentent en tête de liste pour vous faire bénéficier de leur expérience.

CGT : des élus à tous les échelons

- Les organismes paritaires existent aux niveaux local, départemental, régional.
- La représentativité des organisations syndicales au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale se mesure au travers des élections aux CAP et CTP.
- Toutes les questions individuelles ou collectives abordées dans nos collectivités sont un jour ou l'autre traitées au niveau national au CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale).

Le CSFPT examine et donne un avis sur les propositions de lois et décrets

**Le 6 novembre,
chaque voix comptera.
votez pour vous, votez C.G.T.**